



Syndicat National des Personnels de l'Éducation
et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

[HTTP://SNPES.PJJ.FSU.FR/](http://SNPES.PJJ.FSU.FR/)

[HTTPS://TWITTER.COM/SNPES.PJJ?LANG=FR](https://twitter.com/SNPES.PJJ?LANG=FR)

[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/SNPES-PJJFSU-1168350556516481/](https://www.facebook.com/SNPES-PJJFSU-1168350556516481/)



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Paris le, 28 mai 2018

La convergence des luttes passe par la défense des droits des migrant.e.s

Toutes et tous mobilisé.e.s contre le projet de Loi Asile et Immigration

Le projet de loi Asile-Immigration de Collomb a été adopté en première lecture par l'Assemblée parlementaire, dans le cadre d'une procédure d'urgence, le 22 avril dernier. Il sera présenté au Sénat à partir du 6 juin prochain. **Ce projet sécuritaire, discriminatoire, raciste et liberticide vise principalement l'accélération des procédures de demandes d'asile en opérant des contrôles plus stricts, des tris cyniques entre les migrant.e.s et des méthodes expéditives d'expulsion du territoire.**

En effet, ce projet est loin de répondre à l'urgence de la situation, en terme d'accueil, de mise à l'abri et de réponse systématique et inconditionnelle aux besoins de première nécessité des personnes ayant migré. Il prévoit par exemple la réduction du délai d'instruction des demandes d'asile à 6 mois, ainsi que du délai de recours en cas de rejet de cette demande, au détriment des droits des migrant.e.s.

Parmi les mesures les plus scandaleuses, ce projet inscrit dans la loi le principe de délation organisée prévu par la Circulaire Collomb du 12 décembre 2017, qui commande aux professionnels intervenant au SAMU et des centres d'accueil d'adresser mensuellement la liste des personnes hébergées qui sont réfugiées ou dans l'attente de leur demande d'asile à l'OFFI (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

Il double la durée maximale de rétention qui passe ainsi de 45 à 90 jours pour soit disant rendre plus efficace l'exécution des sorties de territoire, quand bien même, il est avéré que cette mesure est totalement inefficace: les statistiques démontrent que la grande majorité des expulsions ont lieu durant les 15 premiers jours (cf décryptage du projet de loi asile et immigration de la Cimade). De fait, des milliers de personnes sont ainsi enfermées uniquement parce qu'elles sont étrangères et que l'administration souhaite garantir leur expulsion du territoire, ce qui vient considérablement aggraver leur souffrance et les priver de façon disproportionnée de leur liberté. Avec elles, leurs enfants sont de plus en plus nombreux à être retenu.e.s et donc enfermés.e.s dans ces structures. En 2017, 275 mineur.e.s sont ainsi passé.e.s par ces centres en métropole et plus de 4000 à Mayotte. Cette situation est inacceptable. Le projet de loi va l'amplifier en temps et en durée. Le SNPES-PJJ/FSU rappelle à ce titre son opposition à toute forme d'enfermement des enfants et adolescent.e.s.

Ce projet de loi, c'est aussi la rétention pour les « dubliné.e.s » (personnes qui sont passées par un autre pays de l'accord Dublin avant d'arriver en France), l'allongement de la durée de retenue au commissariat, la multiplication des assignations à résidence, l'accroissement des mesures d'interdiction d'entrée sur le territoire, la banalisation du recours à la visio-conférence... Enfin, contrairement à ce qui a pu être annoncé dans un premier temps, le délit de solidarité, c'est-à-dire le fait de pouvoir être mis.e en examen et condamné.e pour prêter aide et assistance à des personnes étrangères en danger mais en situation irrégulière sur le territoire, n'a pas été véritablement supprimé. Ce projet de loi est éminemment nocif. Il est décrié par plusieurs hautes instances, tel le Défenseur des Droits, la Contrôleure Générale des Lieux Privatifs de Liberté, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme et de nombreuses associations, tel la Cimade, le Gisti, Amnesty International, la LDH (...).

Il est présenté par le gouvernement comme une nécessité d'enrayer une augmentation substantielle de migrant.e.s, alors même que la France « n'a accepté que 81 950 demandes d'asile depuis 2015, soit 0,12 % de la population française, 10 fois moins que la Suède, 8 fois moins que l'Allemagne, 3 fois moins que le Danemark et la Belgique... », selon la Cimade. En attendant, ce texte participe à agiter le fantasme de l'invasion migratoire qui fait le jeu de l'extrême droite et des idées les plus réactionnaires.

Nous devons impérativement nous mobiliser contre ce projet de loi. Il est encore temps d'exiger son retrait !

Par cette mobilisation, il faut pouvoir contraindre le gouvernement à cesser sa politique de chasse aux migrant.e.s, ainsi que le démantèlement des camps, les pillages et les saccages, les humiliations, les contrôles au faciès, les violences policières et les mort.e.s qui en découlent. Il faut être en mesure de réclamer une politique radicalement contraire qui permette l'accueil bienveillant de milliers de personnes ayant quitté leur pays d'origine, tantôt pour fuir les guerres, les catastrophes écologiques ou économiques ou dans l'espoir d'une vie meilleure, au risque de leur vie et de leur santé. Le SNPES-PJJ/FSU réclame la libre circulation des personnes, la régularisation de tout.e.s les sans papiers, la suppression effective du délit de solidarité, le retrait de la circulaire Collomb et une véritable politique de lutte contre les trafics d'êtres humains.

A ce titre, le SNPES-PJJ/FSU invite tous les personnels à s'associer aux différentes initiatives locales ou nationales organisées dans ce cadre.

Entre autre, une **marche de solidarité avec les migrant.e.s, entre Vintimille et Calais, a lieu du 30 avril au 7 juillet 2018.** « Cette marche, organisée par l'Auberge des Migrants, en lien avec la Roya Citoyenne, et avec des « relais locaux », citoyens, associations et collectifs d'aide aux réfugié.e.s, a pour objectif de valoriser le travail des citoyens, des associations, des collectifs qui aident les migrants, dans les 60 villes-étapes, de créer du dialogue avec les citoyen.ne.s. Elle a aussi pour objectif la collecte de fonds et de biens nécessaires aux migrant.e.s (vêtements, chaussures, couvertures...). ». Elle passera notamment par Dijon le 1^{er} juin, Troyes le 8 juin, Paris, le 17 juin, Lille, le 1er juillet.

Des États Généraux des Migrations dont la première cession a eu lieu ce week-end à Montreuil, sont organisés par une centaine de collectifs et d'associations locales ou nationales, issues de l'immigration ou pas, présentes partout en France aux côtés des personnes étrangères et agissant dans des domaines aussi variés que l'urgence humanitaire, l'accès aux droits fondamentaux, l'enseignement du français ou l'échange interculturel, qui se mobilisent pour un changement radical de politique migratoire.

Nous appelons les personnels à signer et à faire signer la **pétition de la Cimade contre l'enfermement des enfants dans les centres de rétention administratifs** (lien vers la pétition : <http://agir.lacimade.org/retention>).

Enfin, le SNPES-PJJ/FSU appelle tous les personnels à se joindre à la manifestation organisée le 2 juin prochain à Paris (à 14h de la Place de La République au Sénat) contre la loi Asile et Immigration, à l'initiative des collectifs de sans-papiers et migrant.e.s, de 70 collectifs et comités de solidarité, de collectifs de familles victimes des violences policières, d'associations, de syndicats et d'organisations, avant son passage au Sénat.

